

## Arrêté fédéral

**concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des Banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que de la Société interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements**

du 19 décembre 1995

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'article 9, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976<sup>1)</sup> sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales;

vu le message du Conseil fédéral du 31 mai 1995<sup>2)</sup>,

*arrête:*

### Article premier

<sup>1</sup> Un crédit de programme de 800 millions de francs (dont seuls environ 45 millions de francs seront libérés, le reste constituant du capital de garantie) est ouvert pour la participation à l'augmentation du capital des Banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que de la Société interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Il est alloué pour une durée d'au moins quatre ans. Cette période débutera à l'épuisement du crédit de programme précédent, au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre 1995.

<sup>2</sup> Les crédits de paiement annuels seront inscrits au budget.

### Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 26 septembre 1995

Le président: Kuchler

Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 19 décembre 1995

Le président: Leuba

Le secrétaire: Duvillard

N37758

<sup>1)</sup> RS 974.0

<sup>2)</sup> FF 1995 III 1049

**Arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des  
Banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que de la Société  
interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garanti...**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1996
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.01.1996
Date	
Data	
Seite	277-277
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 477

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.